

## ANNEXE 1 – MANUEL DES COMMISSAIRES FIVA

### Avis

La présente version française est une traduction de la version anglaise de référence. En cas de divergence d'interprétation, la version anglaise fait foi.

### TABLE DES MATIÈRES

1. Objet du présent manuel
2. Procédure de nomination d'un Commissaire FIVA à un Événement
3. Remise des prix
4. Litiges avec les autorités
5. Infractions routières commises par les participants (sanctions)
6. Après l'Événement
7. Listes de contrôle des Commissaires
8. Procédure de candidature pour devenir Commissaire FIVA
9. Informations complémentaires

#### Objet du présent manuel

Le présent manuel a pour objet d'aider et d'assister le Commissaire FIVA (et/ou l'Observateur FIVA) désigné afin de surveiller, dans l'esprit de la FIVA, l'Événement pour lequel il/elle est nommé(e). Il ne se substitue en aucun cas au Code des Événements FIVA, lequel est contraignant. Il convient de rappeler qu'en qualité de Commissaire FIVA, vous êtes également un Ambassadeur de la FIVA et que vous représentez et promouvez la FIVA de manière professionnelle auprès des organisateurs, officiels, médias et participants.

#### Procédure de nomination d'un Commissaire FIVA à un Événement

#### Responsabilités

Les fonctions du Commissaire FIVA consistent à constituer une autorité judiciaire impartiale et à veiller à ce que l'Événement soit organisé en toute sécurité et conformément aux lois nationales, au Code des Événements FIVA, au Code Technique FIVA, au Règlement de l'Événement et aux Règlements Particuliers.

#### Indépendance

La Commission des Événements FIVA doit garantir que le Commissaire est toujours indépendant de l'organisateur de l'Événement. Aucun conflit d'intérêts réel ou supposé ne peut être toléré.

#### Compétence

L'expérience et la connaissance du type spécifique d'Événement sont prises en considération.

## Langues

La maîtrise de l'anglais est obligatoire. La connaissance de la langue nationale de l'organisateur constitue un atout.

## Lieu et nationalité

Afin de limiter tout conflit d'intérêts potentiel, le domicile et la nationalité du Commissaire sont pris en compte avant toute nomination.

## Remise des prix

### Discours du Commissaire

Le Commissaire devrait demander à l'organisateur l'autorisation de prononcer un bref discours lors de la cérémonie de remise des prix, incluant une synthèse de son appréciation de l'Événement. Il remerciera l'organisateur et soulignera l'importance de cet Événement pour la FIVA et son esprit.

## Présentation des prix

Sous réserve d'un accord préalable avec l'organisateur, le Commissaire s'assurera de pouvoir remettre les Prix FIVA lors de la cérémonie.

## Litiges avec les autorités

Le Commissaire ne doit en aucun cas intervenir dans les litiges opposant les autorités locales à l'organisateur ou aux participants.

## Infractions routières commises par les participants (sanctions)

Si des participants ont été sanctionnés par les forces de l'ordre pour infraction au code de la route, l'organisateur doit appliquer une sanction sportive appropriée. Les sanctions autorisées sont l'exclusion ou des pénalités en temps. Les sanctions financières sont interdites.

## Après l'Événement

## Remerciements

Le Commissaire remerciera l'équipe organisatrice pour son accueil, en son nom et au nom de la FIVA.

## Résultats finaux

Une copie des résultats finaux doit être demandée.

## Règlement des frais

Les frais convenus du Commissaire doivent être réglés directement par l'organisateur, dans la mesure du possible au moyen du formulaire officiel.

#### Frais contestés

En cas de non-paiement injustifié des frais convenus, le Commissaire doit informer sans délai le Président de la Commission des Événements et le Secrétaire Général de la FIVA.

#### Rapport du Commissaire

Le rapport du Commissaire FIVA doit être complété immédiatement après l'Événement et transmis via le formulaire du site internet FIVA dans un délai de quatorze (14) jours.

#### Procédure de candidature pour devenir Commissaire FIVA

Les Membres de la FIVA peuvent proposer des candidats disposant d'une expérience significative dans l'organisation, l'encadrement et la participation à des Événements de véhicules historiques.

#### Sélection et formation

La Commission des Événements FIVA se réserve le droit d'accepter ou de refuser toute candidature sans justification. Chaque Commissaire est tenu de participer à un Séminaire des Commissaires FIVA tous les deux ans.

#### Informations complémentaires

Pour toute question ou information complémentaire, veuillez contacter [events@fiva.org](mailto:events@fiva.org).